

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DRAGUIGNAN - 8302 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 04/07/2024 - 4062 - 2011 B 00021 - 529 519 050 - A.T.4.R



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

HC/2011 B 00021
SARL SECMA
CENTRE AGORA
83440 CALLIAN

Nos références : HC/2011 B 00021

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : A.T.4.R

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

160 CHEMIN DE GAUDON
83440 MONTAUROUX

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 529519050 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 04/07/2024 le dépôt, arrivé au greffe le 28/06/2024, enregistré sous le numéro 2024/4062, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2023

Récépissé délivré le 04/07/2024
Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ
Maître Odile GIULIANO



Désignation de l'entreprise : SAS AT4R		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 160 CHEMIN DE GAUDON		83440 MONTAUX	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant ☐	
Numéro SIRET* 52951905000015			
		Exercice N clos le 31/12/2023	
		N-1 31/12/2022	
		N-2 31/12/2021	
		N-3 31/12/2020	
		N-4 31/12/2019	
		N-5 31/12/2018	
		N-6 31/12/2017	
		N-7 31/12/2016	
		N-8 31/12/2015	
		N-9 31/12/2014	
		N-10 31/12/2013	
		N-11 31/12/2012	
		N-12 31/12/2011	
		N-13 31/12/2010	
		N-14 31/12/2009	
		N-15 31/12/2008	
		N-16 31/12/2007	
		N-17 31/12/2006	
		N-18 31/12/2005	
		N-19 31/12/2004	
		N-20 31/12/2003	
		N-21 31/12/2002	
		N-22 31/12/2001	
		N-23 31/12/2000	
		N-24 31/12/1999	
		N-25 31/12/1998	
		N-26 31/12/1997	
		N-27 31/12/1996	
		N-28 31/12/1995	
		N-29 31/12/1994	
		N-30 31/12/1993	
		N-31 31/12/1992	
		N-32 31/12/1991	
		N-33 31/12/1990	
		N-34 31/12/1989	
		N-35 31/12/1988	
		N-36 31/12/1987	
		N-37 31/12/1986	
		N-38 31/12/1985	
		N-39 31/12/1984	
		N-40 31/12/1983	
		N-41 31/12/1982	
		N-42 31/12/1981	
		N-43 31/12/1980	
		N-44 31/12/1979	
		N-45 31/12/1978	
		N-46 31/12/1977	
		N-47 31/12/1976	
		N-48 31/12/1975	
		N-49 31/12/1974	
		N-50 31/12/1973	
		N-51 31/12/1972	
		N-52 31/12/1971	
		N-53 31/12/1970	
		N-54 31/12/1969	
		N-55 31/12/1968	
		N-56 31/12/1967	
		N-57 31/12/1966	
		N-58 31/12/1965	
		N-59 31/12/1964	
		N-60 31/12/1963	
		N-61 31/12/1962	
		N-62 31/12/1961	
		N-63 31/12/1960	
		N-64 31/12/1959	
		N-65 31/12/1958	
		N-66 31/12/1957	
		N-67 31/12/1956	
		N-68 31/12/1955	
		N-69 31/12/1954	
		N-70 31/12/1953	
		N-71 31/12/1952	
		N-72 31/12/1951	
		N-73 31/12/1950	
		N-74 31/12/1949	
		N-75 31/12/1948	
		N-76 31/12/1947	
		N-77 31/12/1946	
		N-78 31/12/1945	
		N-79 31/12/1944	
		N-80 31/12/1943	
		N-81 31/12/1942	
		N-82 31/12/1941	
		N-83 31/12/1940	
		N-84 31/12/1939	
		N-85 31/12/1938	
		N-86 31/12/1937	
		N-87 31/12/1936	
		N-88 31/12/1935	
		N-89 31/12/1934	
		N-90 31/12/1933	
		N-91 31/12/1932	
		N-92 31/12/1931	
		N-93 31/12/1930	
		N-94 31/12/1929	
		N-95 31/12/1928	
		N-96 31/12/1927	
		N-97 31/12/1926	
		N-98 31/12/1925	
		N-99 31/12/1924	
		N-100 31/12/1923	
		N-101 31/12/1922	
		N-102 31/12/1921	
		N-103 31/12/1920	
		N-104 31/12/1919	
		N-105 31/12/1918	
		N-106 31/12/1917	
		N-107 31/12/1916	
		N-108 31/12/1915	
		N-109 31/12/1914	
		N-110 31/12/1913	
		N-111 31/12/1912	
		N-112 31/12/1911	
		N-113 31/12/1910	
		N-114 31/12/1909	
		N-115 31/12/1908	
		N-116 31/12/1907	
		N-117 31/12/1906	
		N-118 31/12/1905	
		N-119 31/12/1904	
		N-120 31/12/1903	
		N-121 31/12/1902	
		N-122 31/12/1901	
		N-123 31/12/1900	
		N-124 31/12/1899	
		N-125 31/12/1898	
		N-126 31/12/1897	
		N-127 31/12/1896	
		N-128 31/12/1895	
		N-129 31/12/1894	
		N-130 31/12/1893	
		N-131 31/12/1892	
		N-132 31/12/1891	
		N-133 31/12/1890	
		N-134 31/12/1889	
		N-135 31/12/1888	
		N-136 31/12/1887	
		N-137 31/12/1886	
		N-138 31/12/1885	
		N-139 31/12/1884	
		N-140 31/12/1883	
		N-141 31/12/1882	
		N-142 31/12/1881	
		N-143 31/12/1880	
		N-144 31/12/1879	
		N-145 31/12/1878	
		N-146 31/12/1877	
		N-147 31/12/1876	
		N-148 31/12/1875	
		N-149 31/12/1874	
		N-150 31/12/1873	
		N-151 31/12/1872	
		N-152 31/12/1871	
		N-153 31/12/1870	
		N-154 31/12/1869	
		N-155 31/12/1868	
		N-156 31/12/1867	
		N-157 31/12/1866	
		N-158 31/12/1865	
		N-159 31/12/1864	
		N-160 31/12/1863	
		N-161 31/12/1862	
		N-162 31/12/1861	
		N-163 31/12/1860	
		N-164 31/12/1859	
		N-165 31/12/1858	
		N-166 31/12/1857	
		N-167 31/12/1856	
		N-168 31/12/1855	
		N-169 31/12/1854	
		N-170 31/12/1853	
		N-171 31/12/1852	
		N-172 31/12/1851	
		N-173 31/12/1850	
		N-174 31/12/1849	
		N-175 31/12/1848	
		N-176 31/12/1847	
		N-177 31/12/1846	
		N-178 31/12/1845	
		N-179 31/12/1844	
		N-180 31/12/1843	
		N-181 31/12/1842	
		N-182 31/12/1841	
		N-183 31/12/1840	
		N-184 31/12/1839	
		N-185 31/12/1838	
		N-186 31/12/1837	
		N-187 31/12/1836	
		N-188 31/12/1835	
		N-189 31/12/1834	
		N-190 31/12/1833	
		N-191 31/12/1832	
		N-192 31/12/1831	
		N-193 31/12/1830	
		N-194 31/12/1829	
		N-195 31/12/1828	
		N-196 31/12/1827	
		N-197 31/12/1826	
		N-198 31/12/1825	
		N-199 31/12/1824	
		N-200 31/12/1823	
		N-201 31/12/1822	
		N-202 31/12/1821	
		N-203 31/12/1820	
		N-204 31/12/1819	
		N-205 31/12/1818	
		N-206 31/12/1817	
		N-207 31/12/1816	
		N-208 31/12/1815	
		N-209 31/12/1814	
		N-210 31/12/1813	
		N-211 31/12/1812	
		N-212 31/12/1811	
		N-213 31/12/1810	
		N-214 31/12/1809	
		N-215 31/12/1808	
		N-216 31/12/1807	
		N-217 31/12/1806	
		N-218 31/12/1805	
		N-219 31/12/1804	
		N-220 31/12/1803	
		N-221 31/12/1802	
		N-222 31/12/1801	
		N-223 31/12/1800	
		N-224 31/12/1799	
		N-225 31/12/1798	
		N-226 31/12/1797	
		N-227 31/12/1796	
		N-228 31/12/1795	
		N-229 31/12/1794	
		N-230 31/12/1793	
		N-231 31/12/1792	
		N-232 31/12/1791	
		N-233 31/12/1790	
		N-234 31/12/1789	
		N-235 31/12/1788	
		N-236 31/12/1787	
		N-237 31/12/1786	
		N-238 31/12/1785	
		N-239 31/12/1784	
		N-240 31/12/1783	
		N-241 31/12/1782	
		N-242 31/12/1781	
		N-243 31/12/1780	
		N-244 31/12/1779	
		N-245 31/12/1778	
		N-246 31/12/1777	
		N-247 31/12/1776	
		N-248 31/12/1775	
		N-249 31/12/1774	
		N-250 31/12/1773	
		N-251 31/12/1772	
		N-252 31/12/1771	
		N-253 31/12/1770	
		N-254 31/12/1769	
		N-255 31/12/1768	
		N-256 31/12/1767	
		N-257 31/12/1766	
		N-258 31/12/1765	
		N-259 31/12/1764	
		N-260 31/12/1763	
		N-261 31/12/1762	
		N-262 31/12/1761	
		N-263 31/12/1760	
		N-264 31/12/1759	
		N-265 31/12/1758	
		N-266 31/12/1757	
		N-267 31/12/1756	
		N-268 31/12/1755	
		N-269 31/12/1754	
		N-270 31/12/1753	
		N-271 31/12/1752	
		N-272 31/12/1751	
		N-273 31/12/1750	
		N-274 31/12/1749	
		N-275 31/12/1748	
		N-276 31/12/1747	
		N-277 31/12/1746	
		N-278 31/12/1745	
		N-279 31/12/1744	
		N-280 31/12/1743	
		N-281 31/12/1742	
		N-282 31/12/1741	
		N-283 31/12/1740	
		N-284 31/12/1739	
		N-285 31/12/1738	
		N-286 31/12/1737	
		N-287 31/12/1736	
		N-288 31/12/1735	
		N-289 31/12/1734	
		N-290 31/12/1733	
		N-291 31/12/1732	
		N-292 31/12/1731	
		N-293 31/12/1730	
		N-294 31/12/1729	
		N-295 31/12/1728	
		N-296 31/12/1727	
		N-297 31/12/1726	
		N-298 31/12/1725	
		N-299 31/12/1724	
		N-300 31/12/1723	
		N-301 31/12/1722	
		N-302 31/12/1721	
		N-303 31/12/1720	
		N-304 31/12/1719	
		N-305 31/12/1718	
		N-306 31/12/1717	
		N-307 31/12/1716	
		N-308 31/12/1715	
		N-309 31/12/1714	
		N-310 31/12/1713	
		N-311 31/12/1712	
		N-312 31/12/1711	
		N-313 31/12/1710	
		N-314 31/12/1709	
		N-315 31/12/1708	
		N-316 31/12/1707	
		N-317 31/12/1706	
		N-318 31/12/1705	
		N-319 31/12/1704	
		N-320 31/12/1703	
		N-321 31/12/1702	
		N-322 31/12/1701	
		N-323 31/12/1700	
		N-324 31/12/1699	
		N-325 31/12/1698	
		N-326 31/12/1697	
		N-327 31/12/1696	
		N-328 31/12/1695	
		N-329 31/12/1694	
		N-330 31/12/1693	
		N-331 31/12/1692	
		N-332 31/12/1691	
		N-333 31/12/1690	
		N-334 31/12/1689	
		N-335 31/12/1688	
		N-336 31/12/1687	
		N-337 31/12/1686	
		N-338 31/12/1685	
		N-339 31/12/1684	
		N-340 31/12/1683	
		N-341 31/12/1682	
		N-342 31/12/1681	
		N-343 31/12/1680	
		N-344 31/12/1679	
		N-345 31/12/1678	
		N-346 31/12/1677	

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.60.....0.00.....)	DA		160 000		160 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		103 000		103 000	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC					
	Réserve légale (3)	DD		19 300		19 300	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		1 013 690		813 228	
	Report à nouveau	DH		3 567		3 567	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		182 037		200 463	
	Subventions d'investissement	DJ					
	Provisions réglementées *	DK					
	TOTAL (I)	DL		1 481 594		1 299 557	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM					
	Avances conditionnées	DN					
	TOTAL (II)	DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP					
	Provisions pour charges	DQ					
	TOTAL (III)	DR					
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				2 429	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		50 100		50 100	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		309 254		188 118	
	Dettes fiscales et sociales	DY		75 599		72 431	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ					
	Autres dettes	EA		43 596		93 867	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB					
	TOTAL (IV)	EC		478 550		406 945	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		1 960 144		1 706 502	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B					
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C					
	{ Ecart de réévaluation libre	1D					
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E					
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF					
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		478 550		406 945	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 431 618	FB		FC	2 431 618		2 352 160
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	158 505	FH		FI	158 505	191 002
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 590 124	FK		FL	2 590 124		2 543 162
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	2 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			21 000
	Autres produits (1) (11)					FQ	5		884
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 592 129	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 134 846		2 145 297
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(296 889)		(331 502)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	9 684		2 090
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	142 235		117 397
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	25 570		29 958
	Salaires et traitements*					FY	178 585		161 297
	Charges sociales (10)					FZ	58 702		48 171
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux amortissements* dont fonds de commerce HS	GA	13 806		12 897				
		- dotations aux provisions	GB						
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC						
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD						
	Autres charges (12)					GE	135 689		160 836
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 402 228	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	189 901		218 605
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	17 866		8 114
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	28 799		34 929
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	46 665		43 043
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	46		143
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	46		143
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	46 620		42 900
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	236 521		261 505

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☐ *

						Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	528		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	528		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE			2 455
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH			2 455
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	528		(2 455)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *					(X)	HK	55 012		58 587
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)						HL	2 639 322		2 608 088
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	2 457 285		2 407 626
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	182 037		200 463
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières			HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *			HP			
			- Crédit bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH			2 455
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD			
	(9)	Dont transferts de charges				A1			1 000
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4	135 682		143 355
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		dont cotisations Madelin	A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)						Exercice N			
						Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
REGUL FRS								528	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N			
						Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
INCORP.	TOTAL I					CZ		D8		D9		
	TOTAL II					KD	168 181	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2		KP	40 526	KQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	25 668	KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	34 162	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	67 155	KZ		LA	13 327	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	41 935	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	209 447	LO		LP	14 420	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés					1P	52	1R		1S	395
Prêts et autres immobilisations financières					1T	60	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	112	LR		LS	395		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	377 740	ØH		ØJ	14 815	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4				
INCORP.	TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	TOTAL II		IO		LV		LW	168 181	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	40 526	MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	1 357	MK	25 404	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	34 162	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	80 482	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	4 053	MT	37 882	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	5 410	NH	218 457	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
		Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	447	2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	60	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	507	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	5 410	ØL	387 145	ØM			

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	7 181	PF		PG		PH	7 181
TOTAL I		RK	7 181	RM		RN		RO	7 181
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	19 186	PW	1 624	PX		PY	20 810
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	25 668	QA	21	QB	1 357	QC	24 332
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	31 725	QE	1 009	QF		QG	32 734
	Matériel de transport	QH	53 078	QI	8 181	QJ		QK	61 259
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	36 643	QM	2 971	QN	4 053	QO	35 561
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	166 300	QV	13 806	QW	5 410	QX	174 696
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	173 481	QP	13 806	QQ	5 410	QR	181 877

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agence et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agence am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages recup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	OT	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	60	UV	60	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX	175 690		175 690			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	6 876		6 876			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	32 911		32 911			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC	316 771		316 771			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	2 954		2 954			
	Charges constatées d'avance				VS	1 819		1 819			
	TOTAUX				VT	537 082	VU	537 082	VV		
	RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD					
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	309 254		309 254						
Personnel et comptes rattachés		8C	23 479		23 479						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	32 821		32 821						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	15 759		15 759					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 540		3 540					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	50 100		50 100						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	43 596		43 596						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	478 550	VZ	478 550						
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	2 429	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3					
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	182 037				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF					
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA					
	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI					
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX					
	Amendes et pénalités			WJ					
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ						
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	55 012			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7				
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)			I8			
			- imposées au taux de 0 %			ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			WN			
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
					TOTAL I	WR	237 049		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV			
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)				WH			
		- imposées aux taux de 19 %				WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A		XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY			
	Majoration d'amortissement *					XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI		XG		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	237 049				
		déficit (II moins I)				XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	237 049	XO			

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

31/12/2023

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 IMPRIMANTE BROTHE	475		475		
	2 ORDINATEUR ADI	585		585		
	3 MULTIFONCTION BR	864		864		
	4 ORDINATEUR ADI	1 186		1 186		
	5 SERVEUR ADI	943		943		
	6 DRONE DJI MAVIC P	1 357		1 357		
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant ☒

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	4
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	2 590 124
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	2 590 124
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	2 000
Variation positive des stocks				OD	296 889
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	528
TOTAL 2				OM	299 422
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	2 169 321
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	81 315
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	135 689
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	2 386 325
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	503 221
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	503 221
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 590 124	Effectifs au sens de la CVAE *	
		EY		4	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX			
Période de référence		GY	01/01/2023	GZ 31/12/2023	
Date de cessation		HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 5 2 9 5 1 9 0 5 0 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AT4R

ADRESSE (voie) 160 CHEMIN DE GAUDON

CODE POSTAL 83440 VILLE MONTAUBOUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	12 280
---	----	---	--	----	--------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	3 720
---	----	---	--	----	-------

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination FINANCIERE ROUSTAN LAURENT

N° SIREN (si société établie en France) 877766352 % de détention 76.75 Nb de parts ou actions 12 280

Adresse : N° 920 Voie CHEMIN DU BOIS

Code postal 83440 Commune MONTAUBOUX Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille ROUSTAN Prénom(s) GILLES

Nom d'usage % de détention 10.75 Nb de parts ou actions 1 720

Naissance : Date 071057 N° Département 06 Commune GRASSE Pays FR

Adresse : N° Voie QUARTIER LES TOUARS

Code postal 83440 Commune MONTAUBOUX Pays FR

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

SAS A14R

160 CHEMIN DE GAUDON

83440 MONTAUROUX

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL
LE PRÉSIDENT

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

SARL SECMA
EXPERTS-COMPTABLES
CENTRE AGORA
83440 CALLIAN
04 94 76 25 18

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	2
Charges à payer	2
Charges et produits constatés d'avance	2
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	2

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Changement dans la détention du capital social.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 818
Dettes fiscales et sociales	12 910
Autres dettes	847
Total	176 575

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 819
Total	1 819

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

AT4R

Société par Actions Simplifiée au capital de 160 000
Siège social : 160 Chemin de Gaudon
83440 MONTAUX (VAR)

RCS DRAGUIGNAN : 529 519 050

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL
LE PRÉSIDENT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 JUIN 2024

03 JUL. 2024

DRAGUIGNAN

DEUXIEME RESOLUTION

2024/4062

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 182 037.17 euros, de la manière suivante :

- Autres Réserves pour, 182 037.17 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents.